

## **Demande de permis unique pour l'extension d'un poulailler d'engraissement à PONT-A-CELLES (Obaix)**

### **Breve description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Construction et exploitation d'un poulailler d'engraissement supplémentaire portant la capacité totale d'hébergement de l'établissement de 19500 à 58459 animaux, mise en place d'un dépôt de gaz propane, extension de la capacité de la prise d'eau et maintien en activité de l'exploitation existante
<u>Localisation</u> :	rue du Moulin à vent à Obaix
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Oost Nicolas
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	EurECO

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	06 juillet 2017
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Elle constate que le projet consiste à étendre l'exploitation agricole existante par la construction d'un poulailier d'engraissement en zone agricole au plan de secteur.

Elle apprécie la bonne intégration paysagère du nouveau poulailier et relève que le demandeur a pris les mesures adéquates pour réduire les nuisances de son projet sur l'environnement (ex : plantations d'intégration, ventilation en toiture, remplacement de la citerne à mazout par une citerne à gaz pour éviter les risque de pollution sur un sol sableux...). Elle souligne la volonté du demandeur de rencontrer la majorité des propositions d'amélioration de l'étude, en ce compris au niveau des équipements existants (Ex: déplacement des silos entre l'ancien poulailier et le nouveau afin de limiter l'impact visuel de ces silos).

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président